

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Action "Accompagner, former et insérer les Bénéficiaires du RSA sur les métiers de l'Aide à domicile" : Convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Coordination Qualité Fiabilité Domicile (CQFD)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'Association Coordination Qualité Fiabilité Domicile (CQFD) une subvention d'un montant de 24 000,00 € pour le financement de l'action « Accompagner, former et insérer les bénéficiaires du RSA sur les métiers de l'Aide à Domicile » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 24 000,00 € sera financée sur les crédits de paiement du chapitre 017 du budget départemental de l'exercice 2016.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé

Nathalie Tarrisse
Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée